

Règlement des charges par le locataire

Par citeo, le 03/09/2014 à 14:14

bonjour,

Un locataire qui n'occupe pas son logement provisoirement pendant 2 mois paiera le loyer mais refuse de s'acquitter des charges pendant la période. Est-il dans ses droits ?

Merci d'avance pour une réponse.

Par janus2fr, le 03/09/2014 à 14:18

Bonjour,

Bien entendu, la réponse est non.

Reste à savoir ce que vous appelez exactement "les charges". Parlez-vous de provisions, de charges réelles, de charges forfaitaires ?

Par citeo, le 03/09/2014 à 14:46

Bonjour.

Il s'agit de charges forfaitaires, pour un logement meublé.

Merci pour votre réponse.

Par janus2fr, le 03/09/2014 à 16:07

Dans ce cas, on comprend bien la réticence du locataire.

Mais il doit payer malgré tout...